

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—SALUT :

PROCLAMATION.

CONSIDÉRANT que par notre Proclamation Royale, portant la date du DEUXIÈME jour de JANVIER, nous avons déclaré avoir ordonné l'émission régulière de nos brefs pour la convocation d'un parlement dans notre dite Puissance lesquels brefs devront être datés du deuxième jour de janvier, et rapportable le VINGT-UNIÈME jour de FÉVRIER prochain, excepté pour certain districts électoraux et provinces y mentionnés, dont la date du rapport est fixée au DOUZIÈME jour de mars prochain. Et considérant que nous avons jugé à propos d'éloigner la date du rapport du bref pour le district électoral du district judiciaire Provisoire d'*Algoma*, nous déclarons par la présente que, de l'avis de notre conseil privé du *Canada*, le bref de ce district électoral de la Province d'*Ontario* ne sera rapportable que le DOUZIÈME jour de MARS prochain.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERICK TEMPLE, CO TE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ba lyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice*, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DEUXIÈME jour de JANVIER, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et quatorze, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'*Ottawa* le douzième jour du mois de mars prochain, et à chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de Notre parlement du *Canada* se trouve prorogée au DOUZIÈME jour du mois de MARS prochain; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons JUGÉ À PROPOS de proroger de nouveau à JEUDI, le VINGT-SIXIÈME